## Coin d'histoire

# La mairie de Libreville, une histoire commune avec celle de la capitale gabonaise

C.O.
Libreville/Gabon

*Tout commence réellement par l'élection municipale organisée le 25 août 1845 par 27 anciens esclaves de l'Elizia. Un scrutin qui portera un certain Mountier au poste de maire principal. Depuis lors, une dizaine d'édiles de sont succédé à la tête de l'hôtel de ville de Libreville, dirigé depuis février 2014 par Rose Christiane Ossouka Raponda. Première femme du reste à occuper cette fonction.*

**LA** mairie de Libreville est la première institution de la capitale gabonaise, à double titre. D'abord, sur le plan historique, elle est la première créée juridiquement. Ensuite, sur le plan politico-administratif, le maire est le premier magistrat de la ville. Ainsi, l'histoire de la mairie de Libreville est étroitement liée à celle de la capitale politique et administrative du Gabon.

Une ville, d'après l'histoire, où tout commence en 1780 avec la naissance d'Antchouet Komé Rapontchombo, qui deviendra le *Roi Denis*. Car, c'est lui qui signe, le 9 février 1839, un traité avec le capitaine de corvette, Edouard Bouët Willaumez, représentant Louis Philippe, Roi de France. Cet accord est considéré de nos jours comme le tout premier qui lie le Gabon à la France.

La mission d'Edouard Bouët Willaumez est de réprimer le commerce des esclaves, interdit depuis 1848, alors qu'il se poursuit dans le Golfe de Guinée. Le 30 mai de la même année, 27 hommes, 23 femmes et deux enfants (garçons), tous des esclaves Vilis (Loango), sont libérés du navire négrier brésilien nommé *Elizia*, venant du Sénégal. Il est arraisonné au large des côtes gabonaises du royaume Mpongwè.

Un an plus tard, le 25 août 1849, la première élection du conseil municipal de Libreville est organisée par les 27 hommes et anciens esclaves de l'*Elizia*. Ce scrutin va porter un certain Mountier, âgé de 21 ans, au poste de premier maire de la capitale gabonaise. Il a pour unique adjoint, un certain Pilate, lui aussi âgé de 21 ans. Ils sont assistés d'un conseil d'administration composé des notables.

A cette époque, les villages comme Louis et Glass ne font pas encore partie de Libreville. Ils sont administrés par leurs chefs locaux. Tandis que les maires ont pour missions d'assurer la sécurité, la surveillance et la salubrité du village.

Très vite, le phénomène de l'exode rural dû à l'immigration des activités commerciales entraîne le développement de Libreville. C'est ainsi qu'est signé, le 29 décembre 1909, un arrêté portant création du périmètre de Libreville. Mais le développement et l'extension de la ville vont engendrer de nouveaux problèmes et poser de nombreux défis aux autorités municipales. Elles sont démises de leurs fonctions par le régime républicain, qui venait de succéder à la monarchie en France.

**MAIRES PAR DECRET•** Libreville, promue capitale de la colonie Congo-Gabon en 1888, se voit retirer ce statut en 1904 au profit du Congo-Brazzaville. Et, Libreville est régie, du 19 janvier 1910 au 15 novembre 1956, par les administrateurs des colonies nommés par le gouvernement français. Après une autre élection municipale, convoquée le 18 novembre 1956, Léon Mba est élu maire de Libreville.

Quatre années plus tard, après la proclamation de l'indépendance, il devient le premier président de la République gabonaise jusqu'à sa mort en 1967. Le 30 janvier, le gouvernement gabonais dissout le conseil municipal et met en place une délégation spéciale dirigée par Lubin Martial Ntoutoume. Il reste en place jusqu'au 14 juin 1968.

Léon Mebiame lui succède, avant de bénéficier d'un autre décret du 24 janvier 1972 qui le confirme maire de Libreville. Il occupe le poste jusqu'au 16 avril 1976.

Samuel Minko prend le relais, du 17 avril au 31 décembre 1976 et du 1er janvier 1977 au 10 avril 1983. Avant de voir revenir Lubin Martial Ntoutoume, qui sera remplacé par Jean Aveno Davain, du 11 avril 1983 au 13 avril 1989. Et, du 14 avril 1989 au 18 janvier 1997, Damas Ozimo est à la tête du conseil municipal et boucle le cycle des maires nommés par décret.

La loi N°15/96 du 6 juin relative à la Décentralisation, décidée à la Conférence nationale de 1990 et consignée aux Accords de Paris, consacre désormais l'élection comme mode de désignation des autorités locales. Ainsi, du 19 janvier 1997 au 22 janvier 2002, Paul Mba Abessole est élu maire de Libreville. André Dieudonné Berre lui succède le 23 janvier 2003. Mais ce dernier est frappé par le cumul des fonctions, puisqu'il est élu député entre-temps. Il choisi de siéger à l'Assemblée nationale, et c'est son deuxième adjoint, Alexandre Ayo Barro qui achève le mandat qu'il gère, du 4 mai 2007 au 12 janvier 2008.

Au terme de ce mandat, les élections n'ayant pas été organisées à temps, le gouvernement instaure le système des délégations spéciales le 10 janvier de la même année. Ensuite, Jean François Ntoutoume Emane est élu président du conseil municipal de Libreville, le 23 mai 2008. Il est remplacé par Rose Christiane Ossouka Raponda depuis février 2014, première femme à occuper cette fonction.

Photo : Chris OYAME

L'actuelle mairie de Libreville en pleine réfection.

Photo : Chris OYAME

Mme Rose Christiane Ossoucka Raponda, édile de Libreville, première femme à occuper cette fonction.